



LIVRET D'ACCUEIL

DES STAGIAIRES

Centre de formation en dermopigmentation & régénération capillaire

Édition — Juillet 2026
4 Alfred Sauvy, 66450 Pollestres · Pyrénées-Orientales

SOMMAIRE

- 01** Présentation du centre de formation
- 02** Localisation du centre de formation
- 03** La formation
- 04** La logistique
- 05** Accessibilité
- 06** Hygiène & sécurité
- 07** Engagements du stagiaire
- 08** Règlement intérieur
- 09** Contact

Le centre de formation Kelen Bauck est situé dans les Pyrénées-Orientales (66), aux portes de Perpignan Sud.

Formatrice internationale, Kelen Bauck a pour mission de transmettre une vision globale et concrète des techniques de maquillage permanent, nanoblading, nanopigmentation des vergetures, dermopigmentation, nanopigmentation des cicatrices et aréoles, ainsi que des normes d'hygiène et de salubrité — et, plus récemment, du protocole RegenX® de régénération capillaire.

Ces formations permettent aux professionnels et particuliers de découvrir et de maîtriser différentes techniques de beauté, afin d'être à la pointe des évolutions en dermopigmentation et en régénération biologique.

Les formations sont ouvertes aux professionnels comme aux particuliers, et peuvent être suivies en présentiel ou en ligne. Selon le niveau de technicité, il est possible de suivre une formation initiale ou de perfectionnement — sur plusieurs jours, avec une partie théorique et une partie pratique.

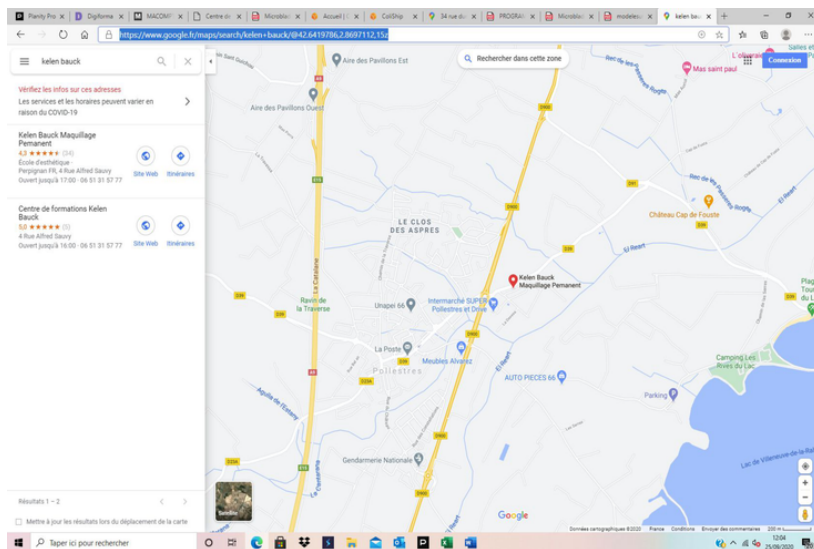
Grâce à son expérience du métier, Kelen Bauck transmet toutes les clés et conseils nécessaires pour exécuter chaque prestation avec précision, à l'aide d'outils à la pointe des nouvelles technologies — permettant à chaque stagiaire de se démarquer et d'offrir à ses clients une prestation complète et professionnelle.

Situé dans le Sud de la France, le spacieux centre de formation Kelen Bauck se trouve aux portes de Perpignan Sud.



Accès

- À 20 minutes de l'aéroport de Perpignan
- À 15 minutes du centre-ville de Perpignan (gare)
- Parking gratuit, directement accessible devant le centre



Hôtels à proximité

- Enzo Hôtel — Pollestres
- B&B Hôtel — Perpignan Sud
- Campanile — Perpignan Sud

Une journée type de formation

- De 9h30 à 17h30 (horaires indicatifs)
- Une pause d'environ une heure est prévue pour la pause méridienne
- D'autres courtes pauses sont aménagées dans la journée, y compris sur demande

Les stagiaires ont la possibilité de se restaurer sur place : les installations du centre sont mises à disposition (tables, micro-ondes, coin café/thé).

Avant la formation

- Inscription en ligne (versement d'un acompte de 30 %)
- Formulaire de pré-formation à compléter
- Convention de formation à signer
- Envoi du programme détaillé de la formation
- Justificatif de l'attestation d'hygiène et salubrité (ou inscription à celle-ci)
- Envoi de la convocation et de l'accès aux modules en ligne

Pendant la formation

Les supports de cours sont fournis pour l'ensemble des formations et adaptés selon les besoins. Les kits de matériel et produits de pratique sont inclus. Le stagiaire signe la feuille d'émargement attestant de sa présence.

- Partie théorique — les connaissances fondamentales en matière de réglementation sont abordées, avec des objectifs spécifiques à chaque technique et un programme complet détaillé.
- Partie pratique — mise en application des apprentissages en conditions réelles, sur un ou plusieurs modèles, sous la guidance de la formatrice.

À l'issue de la formation et après une évaluation théorique et pratique des compétences, la formatrice délivre au stagiaire une attestation de formation justifiant la qualification professionnelle acquise.

Après la formation

- Questionnaire de satisfaction « à chaud » à compléter
- Suivi du stagiaire assuré par la formatrice pendant un an, via WhatsApp
- Questionnaire de suivi « à froid », à retourner au centre 3 mois après la formation

04

La logistique

La formation se déroule dans une salle équipée de bureaux, d'un écran TV et d'un tableau pédagogique.

La salle de pratique, spacieuse, permet aux stagiaires de travailler dans des conditions professionnelles optimales.

Un coin repas est à disposition, avec machine à café et à thé.

Le parking est gratuit et directement accessible devant le centre de formation.



05

Accessibilité

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités d'accompagnement les mieux adaptées.

Le centre de formation ainsi que l'ensemble des salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le centre applique en permanence des standards stricts d'hygiène et de sécurité, conformes aux normes en vigueur dans le secteur de la dermopigmentation et des soins esthétiques.

- Port de gants et de masque obligatoire pendant les travaux pratiques
- Utilisation de tenues adaptées et jetables durant la pratique (blouse jetable, etc.)
- Lavage et désinfection des mains réguliers, gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée
- Nettoyage et désinfection du matériel et des espaces en début et fin de chaque journée
- Affichage des consignes sanitaires et du plan d'évacuation à l'entrée du centre
- En cas de symptômes évocateurs d'une maladie contagieuse, le stagiaire est invité à ne pas se présenter et à prévenir le centre au plus tôt

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Il s'engage à respecter, pendant toute la durée de la formation, les instructions qui pourront lui être données, et à se conformer aux règles régissant le fonctionnement interne du centre de formation, notamment en matière d'hygiène et de civilité.

Le stagiaire s'engage à la discrétion professionnelle sur tout ce qui a trait à l'activité du centre de formation dont il aurait connaissance pendant sa formation.

***La réussite de la formation repose également sur l'investissement
et l'implication personnels du stagiaire.***

Ce règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires pour la durée de la formation suivie, et définit les droits et obligations de chacun afin que la période de stage se déroule dans les meilleures conditions.

Article 1 — Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les organismes de formation. Il s'applique à tous les stagiaires pour la durée de la formation suivie.

Article 2 — Règles générales d'hygiène et de sécurité

Les stagiaires s'assurent de leur sécurité et de celle d'autrui en respectant l'ensemble des consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Article 3 — Maintien en bon état du matériel

Les stagiaires s'engagent à prendre soin de tout le matériel mis à leur disposition, ainsi que du matériel personnel remis dans le kit de formation. Le matériel doit être utilisé conformément à son objet ; toute utilisation à d'autres fins est interdite.

Article 4 — Consigne d'incendie

Le plan d'évacuation en cas d'incendie est affiché dans les locaux du centre de formation ; les stagiaires doivent s'y conformer en cas d'évacuation.

Article 5 — Accident

En cas d'accident ou d'incident lors de la formation, le stagiaire ou les personnes témoins s'engagent à effectuer une déclaration et à en informer le responsable de la formation ou son représentant. Conformément à l'article R.6342-3 du Code du travail, tout accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation, ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 6 — Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme, ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 7 — Sécurité

Il est interdit d'introduire dans le centre de formation tout objet ou produit dangereux, de nature inflammable ou toxique.

Article 8 — Interdiction de fumer

Conformément au décret n° 92-478 du 29 mai 1992, il est interdit de fumer dans l'enceinte du lieu de formation.

Article 9 — Horaires

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires indiqués sur leur convocation. En cas d'absence ou de retard, le stagiaire doit prévenir le formateur ou son représentant dans les plus brefs délais et s'en justifier. Les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles ou accord préalable du responsable du centre. Les stagiaires sont tenus de signer la feuille d'émargement remise lors de la formation.

Article 10 — Accès au centre de formation

Les stagiaires ayant accès au centre pour suivre leur stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, ni y introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères au centre ou de marchandises destinées à la vente.

Article 11 — Tenue et comportement

Les stagiaires se présentent au centre de formation en tenue décente et professionnelle, et adoptent un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

Article 12 — Information et affichage

Les informations sont affichées dans le centre et/ou transmises numériquement au stagiaire en amont, pendant ou après la formation. Toute publicité commerciale, propagande politique, syndicale ou religieuse est interdite dans l'enceinte du centre.

Article 13 — Responsabilité en cas de vol ou d'endommagement

Le centre de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels déposés par les stagiaires dans son enceinte (salles de cours, locaux administratifs, parking...).

Article 14 — Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction du centre pourra, selon sa nature et sa gravité, faire l'objet d'un avertissement écrit ou d'une exclusion définitive de la formation.

Article 15 — Diffusion

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive. Il est également affiché dans les salles de formation et mis en ligne sur le site internet du centre.


Informations utiles

 SERVICE FORMATIONS	Muriel et Céline — Assistantes
 ADRESSE	4 rue Alfred Sauvy, 66450 Pollestres
 TÉLÉPHONE	06 51 31 57 77 / 09 86 29 53 44
 E-MAIL	info@kelenbauck.com
 SITE INTERNET	www.kelenbauck.com

Merci de votre confiance.